

Situation des fonds propres – Bâle III¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2016				2015				2014	Renvois ²	Modèle du BSIF
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	20 881	20 751	20 682	20 540	20 457	20 387	20 289	19 982	19 961	A1+A2+B	1
Résultats non distribués	35 452	34 387	33 442	32 585	32 053	30 764	29 362	28 373	27 585	C	2
Cumul des autres éléments du résultat global	11 834	11 037	8 689	13 467	10 209	10 477	7 569	9 956	4 936	D	3
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	68 167	66 175	62 813	66 592	62 719	61 628	57 220	58 311	52 482		6
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	(19 517)	(19 047)	(18 371)	(20 386)	(19 143)	(19 150)	(17 767)	(18 639)	(16 709)	E1+E2-E3	8
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	(2 241)	(2 119)	(2 071)	(2 215)	(2 192)	(2 273)	(2 254)	(2 432)	(2 355)	F1-F2	9
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	(172)	(263)	(322)	(359)	(367)	(412)	(595)	(604)	(485)	G	10
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(1 690)	(2 168)	(1 595)	(2 127)	(1 498)	(1 296)	(1 271)	(1 658)	(711)	H	11
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(906)	(881)	(262)	(178)	(140)	(118)	(132)	(71)	(91)	I	12
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	(166)	(166)	(170)	(249)	(188)	(136)	(94)	(115)	(98)	J	14
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	(11)	(12)	(12)	(11)	(104)	(17)	(16)	(17)	(15)	K	15
Actions détenues en propre	(72)	(43)	(64)	-	(4)	(24)	-	-	(7)		16
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 064)	(1 113)	(1 013)	(1 290)	(1 125)	(1 041)	(951)	(1 167)	(1 046)	L1+L2+L3+L4	19
Montants dépassant le seuil de 15 %											22
dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	-	(121)	-	-	-	-	-		23
dont les actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	-	(59)	-	-	-	-	-		25
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(25 839)	(25 812)	(23 880)	(26 995)	(24 761)	(24 467)	(23 080)	(24 703)	(21 517)		28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	42 328	40 363	38 933	39 597	37 958	37 161	34 140	33 608	30 965		29
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1											
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	3 899	2 900	2 902	2 901	2 202	2 201	2 047	1 501	1 001	M+N+O	30/31
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1	3 236	3 237	3 239	3 240	3 211	3 240	3 484	3 941	3 941	P1+P2+P3+P4	33
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés	286	279	270	302	399	398	368	388	444	Q	34/35
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	7 421	6 416	6 411	6 443	5 812	5 839	5 899	5 830	5 386		36
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1											
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-		37
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	R+S	40
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	(352)	(352)	(352)	(352)	(354)	(352)	(352)	(352)	(352)		43
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1	7 069	6 064	6 059	6 091	5 458	5 487	5 547	5 478	5 034		44
Fonds propres de catégorie 1	49 397	46 427	44 992	45 688	43 416	42 648	39 687	39 086	35 999		45
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions											
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	5 760	3 740	3 748	2 500	2 489	1 497	-	-	-	T	46
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	4 899	4 897	4 898	4 897	5 927	5 927	5 927	5 927	6 773	U	47
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	270	276	281	317	207	207	207	207	237	V1+V2	48/49
Provisions collectives	1 660	1 567	1 820	1 940	1 731	1 629	1 498	1 536	1 416	W	50
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	12 589	10 480	10 747	9 654	10 354	9 260	7 632	7 670	8 426		51
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2											
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	-	-	(20)	-	-	-	-	-	-		52
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	X	55
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(170)	(170)	(190)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)		57
Fonds propres de catégorie 2	12 419	10 310	10 557	9 484	10 184	9 090	7 462	7 500	8 256		58
Total des fonds propres	61 816	56 737	55 549	55 172	53 600	51 738	47 149	46 586	44 255		59
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires³	405 844	388 243	383 589	399 617	382 360	369 495	343 596	355 597	328 393		60a
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1³	405 844	388 872	384 330	400 498	383 301	370 461	344 252	356 352	329 268		60b
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres³	405 844	389 412	384 966	401 253	384 108	371 289	344 813	356 999	330 581		60c

¹ La situation du capital a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 81).

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode d'intégration progressive du RVC prescrite par le BSIF. Pour le quatrième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)																				
À la date du bilan		N° de ligne		2016				2015				2014		Modèle du BSIF						
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T4									
Ratios de fonds propres¹																				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)																				
40		10,4	%	10,4	%	10,1	%	9,9	%	9,9	%	10,1	%	9,9	%	9,5	%	9,4	%	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)																				
41		12,2		11,9		11,7		11,4		11,3		11,5		11,5		11,0		10,9		62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)																				
42		15,2		14,6		14,4		13,7		14,0		13,9		13,7		13,0		13,4		63
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
43		8,0		8,0		8,0		8,0		7,0		7,0		7,0		7,0		7,0		64
dont la réserve de conservation des fonds propres																				
44		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		65
dont la réserve applicable aux BISI ²																				
45		1,0		1,0		1,0		1,0		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		67a
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
46		10,4		10,4		10,1		9,9		9,9		10,1		9,9		9,5		9,4		68
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI, le cas échéant)																				
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
47		8,0		8,0		8,0		8,0		7,0		7,0		7,0		7,0		7,0		69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1																				
48		9,5		9,5		9,5		9,5		8,5		8,5		8,5		8,5		8,5		70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres																				
49		11,5		11,5		11,5		11,5		10,5		10,5		10,5		10,5		10,5		71
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)																				
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières																				
50		1 094	\$	866	\$	866	\$	933	\$	538	\$	527	\$	674	\$	1 689	\$	1 006	\$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières																				
51		4 339		4 148		3 994		3 986		3 909		3 820		3 509		3 478		3 201		73
Droits de gestion de prêts hypothécaires																				
52		25		23		21		22		20		18		15		10		9		74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)																				
53		1 541		1 561		1 571		1 932		1 664		1 453		1 047		1 276		948		75
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2																				
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)																				
54		1 660		1 567		1 820		1 940		1 731		1 629		1 498		1 536		1 416		76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard																				
55		2 108		1 984		2 447		2 675		2 511		2 384		2 145		2 240		1 983		77
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)																				
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement																				
56		4 051		4 051		4 051		4 051		4 726		4 726		4 726		4 726		5 401		82
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)																				
57		-		-		-		-		-		-		-		-		-		83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés																				
58		5 258		5 258		5 258		5 258		6 134		6 134		6 134		6 134		7 010		84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)																				
59		-		-		-		-		48		859		849		1 676		804		85
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»³																				
Actifs pondérés en fonction des risques																				
60		420 930	\$	401 698	\$	396 826	\$	415 418	\$	405 997	\$	392 371	\$	362 871	\$	364 957	\$	347 005	\$	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
61		50 989		48 000		46 439		47 500		45 712		44 920		41 994		41 565		39 095		
Fonds propres de catégorie 1																				
62		50 989		48 000		46 439		47 500		45 712		44 920		41 994		41 565		39 095		
Total des fonds propres																				
63		63 082		57 980		56 817		56 759		55 618		53 765		49 233		48 796		47 032		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
64		12,1	%	11,9	%	11,7	%	11,4	%	11,3	%	11,4	%	11,6	%	11,4	%	11,3	%	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
65		12,1		11,9		11,7		11,4		11,3		11,4		11,6		11,4		11,3		
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)																				
66		15,0		14,4		14,3		13,7		13,7		13,7		13,6		13,4		13,6		
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires																				
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁴																				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
67		13,5		13,4		13,4		13,4		13,6		13,6		13,6		12,7		12,7		
Fonds propres de catégorie 1																				
68		13,6		13,5		13,5		13,5		13,7		13,7		13,7		12,9		12,9		
Total des fonds propres																				
69		14,6		14,5		14,5		14,5		14,7		14,7		14,7		13,9		13,9		
La Société d'hypothèque TD																				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires																				
70		33,1		33,4		31,8		29,5		29,4		29,4		29,4		27,8		28,0		
Fonds propres de catégorie 1																				
71		33,1		33,4		31,8		29,5		29,4		29,4		29,4		27,8		28,0		
Total des fonds propres																				
72		34,3		34,6		33,0		30,7		30,8		30,8		30,8		29,2		29,6		

¹ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

² Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, aucun montant n'est présenté (s. o.) pour les périodes précédant le premier trimestre de 2016.

³ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

⁴ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2016				
		T4				
N° de ligne	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	3 907	\$	\$	3 907	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	53 714			53 694	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	99 257			99 257	
Instruments dérivés	4	72 242			72 218	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	4 283			2 272	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6	84 395			84 395	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7	107 571			105 516	
Valeurs mobilières prises en pension	8	86 052			86 052	
Prêts	9	589 529			589 317	
Provision pour pertes sur prêts	10	(3 873)			(3 873)	
Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2	11			(1 660)		W
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12			(906)		I
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires	13			(1 307)		
Autres	14	79 890			77 708	
Participation dans TD Ameritrade						
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	15			782		L1
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	16			3 342		
Goodwill théorique	17			2 967		E2
Goodwill	18			16 662		E1
Autres immobilisations incorporelles	19			2 614		F1
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	20			25		
Actifs d'impôt différé						
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires	21			172		G
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation	22			1 541		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation	23			1 500		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires	24			-		L4
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	25			(1 280)		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)						
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	26			11		L2
Participations significatives dans les autres fonds propres de catégorie 1	27			2		S
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	28			48		
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	29			11		K
Autres actifs	30			49 311		
TOTAL DES ACTIFS	31	1 176 967			1 170 463	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵						
Dépôts détenus à des fins de transaction	32	79 786			79 786	
Instruments dérivés	33	65 425			65 425	
Passifs de titrisation à la juste valeur	34	12 490			12 490	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35	190			190	
Dépôts	36	773 660			773 660	
Autres	37	160 311			153 807	
Passifs d'impôt différé						
Goodwill	38			112		E3
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)	39			373		F2
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)	40			1 139		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	41			(1 279)		
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	42			166		J
Autres passifs	43			153 296		
Billets et débetures subordonnés	44	10 891			10 891	
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement	45			5 760		T
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	46			4 899		U
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	47			260		V1
Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires	48			(28)		
Passif	49	1 102 753			1 096 249	
Actions ordinaires	50	20 711			20 711	A1
Actions privilégiées	51	4 400			4 400	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement	52			3 900		M
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	53			500		P2
Actions autodétenues – ordinaires	54	(31)			(31)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	55	(5)			(5)	
Actions autodétenues – actions privilégiées incluses dans les FPUNV	56			(3)		O
Actions autodétenues – actions privilégiées exclues des FPUNV	57			(2)		P4
Surplus d'apport	58	203			203	
Surplus d'apport – actions ordinaires	59			201		B
Surplus d'apport – actions privilégiées	60			2		N
Résultats non distribués	61	35 452			35 452	C
Cumul des autres éléments du résultat global	62	11 834			11 834	D
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation	63			1 690		H
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres	64			10 144		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	65	1 650			1 650	
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)	66			988		P3
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Autres éléments des fonds propres de catégorie 1	67			286		Q
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Fonds propres de catégorie 2	68			10		V2
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés	69			366		
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	70	1 176 967	\$		1 170 463	\$

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 6,5 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,9 milliard de dollars, desquels 271 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, R, X) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III (page 79).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III (pages 79 et 80).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars (P1 – renvoi à la page Situation du capital – Bâle III (page 79)) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).